



## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Du 23 Mai 2024**

L'An Deux Mil Vingt-Quatre, le vingt-trois mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le seize mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 14**

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Thierry RUF, Sylvie SEYSSEL, Cédric VEYRET.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Sandrine MARGAILLAN donne procuration à André ROJAT

**Nombre de votants : 15**

Secrétaire de séance : Justine REY

#### **Ordre du jour :**

1. Approbation PV conseil du 17 avril 2024
2. Délibération pour suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe
3. Délibération pour participation financière aux travaux d'envrochement Chemin du Goulet
4. Délibération pour réalisation des travaux Chemin de Bellevue / Chemin des Mourets et Chemin du Goulet
5. Délibération pour positionnement pour dérogation scolaire
6. Délibération pour échange M. Chiocanini / Commune de Varacieux
7. Délibération dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)
8. Délibération pour choix de l'entreprise pour le lot serrurerie – Maison Glénat
9. Organisation repas des élus
10. Planning élections européennes
11. Urbanisme
12. Questions diverses

Ouverture de la séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2024 à 20h00.

#### **1. Approbation PV du 17 avril 2024**

Le PV du conseil municipal du 17 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.



## **2. Délibération pour suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu de la promotion d'un agent au grade d'agent de maîtrise, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 23 avril 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de procéder à la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Délibération prise à l'unanimité.

## **3. Délibération pour participation financière aux travaux d'enrochement Chemin du Goulet**

Monsieur Le Maire rappelle que lors de sa réunion du 6 octobre 2021, le conseil municipal avait décidé d'édicter un principe général dans le cadre d'une prise en charge partielle du coût des travaux occasionnés par les intempéries, sur les chemins communaux.

Le conseil proposait une prise en charge maximum de 2 500 € TTC sur présentation de la facture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition pour une prise en charge d'un montant maximum de 2 500 € TTC sur présentation de la facture pour les travaux d'enrochement chemin du Goulet.

## **4. Délibération pour réalisation travaux chemin de Bellevue et chemin du Goulet**

M. Le Maire indique au Conseil municipal que la commune souhaite réaliser des travaux sur deux chemins : celui de Bellevue et celui du Goulet, mais un des deux chemins se trouve sur la commune de Roybon. M. ROJAT a sollicité la commune de Roybon à ce sujet, mais celle-ci indique ne pas être intéressée car aucun habitant de Roybon n'est desservi.

M. DETROYAT indique que l'entretien a toujours été fait par la commune de Varacieux car il dessert la cabane de chasse et le château d'eau.

M. Le Maire indique que le devis s'élève à 16 858 € HT.

M. Le Maire rappelle qu'il reste encore quelques chemins à goudronner sur la commune.

Thierry RUF indique que l'entretien des chemins est important pour la sécurité.

M. Le Maire propose de passer au vote.

Le devis est validé par 9 votes pour, 3 abstentions, et 3 votes contre.

M. Le Maire propose de voter pour le chemin du Goulet

Délibération validée par 14 votes pour et 1 abstention.





#### **5. Délibération pour positionnement pour dérogation scolaire**

Monsieur Le Maire rappelle la demande de dérogation scolaire déposée par une famille résidant sur une autre commune. M. le Maire précise qu'il a échangé avec le maire de la commune de domicile de la famille.

Monsieur Le Maire indique que la commune de domicile de la famille n'a pas donné son accord.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de refuser cette demande de dérogation.

#### **6. Délibération pour échange M. CHIOCANINI / Commune de Varacieux**

Monsieur Le Maire rappelle le courrier de M. CHIOCANINI demandant le déplacement du chemin communal traversant sa cour- Chemin des Peraudières. Suite aux travaux de création du nouveau chemin, et au nouveau bornage effectué par Sintégra il y a lieu de régulariser la situation foncière.

M. le Maire rappelle que la commune s'était engagée à régler les frais de notaire lors du conseil municipal du 18 janvier 2023.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **7. Délibération dans le cadre de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables**

M. Le Maire indique que la délibération pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables doit être prise.

M. le Maire rappelle les éléments qui avaient été transmis à Mme FAUVET à la communauté de communes en février 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les propositions de février 2024 à l'unanimité.

#### **8. Délibération pour choix de l'entreprise pour le lot serrurerie – Maison Glénat**

M. Le Maire rappelle que suite à l'appel d'offres lancé dans le cadre de la réhabilitation de la Maison Glénat, le lot 6 Serrurerie Métallerie est resté infructueux.

M. Le Maire indique que des devis ont été demandés à 3 entreprises et qu'il y a lieu de choisir l'entreprise retenue :

- le devis de Concept Acier pour un montant HT de 24 790 €
- le devis de la Eurl Bastien CHEVALLIER pour un montant HT de 23 900 €
- le devis de la Métallerie TOURNIER pour un montant HT de 26 321 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir le devis le moins cher soit le devis de la Eurl Bastien CHEVALLIER pour un montant HT de 23 900 €.

#### **9. Organisation repas des élus**

Le repas est programmé le vendredi 7 juin prochain à 19h30.

#### **10. Planning des élections européennes**

Le planning des élections européennes est établi pour la journée du 9 juin 2024.

#### **11. Urbanisme**

- DP LANSELLE Franck : construction d'une pergola bio climatique : accordée
- DP AUVERT Victoria : construction d'un abri de jardin : accordée
- DP MARTINS Adrien : remplacement porte de garage : accordée



- DP GRASSINI Estelle : création de fenêtres : accordée
- DP SIBUE Damien : travaux sur construction existante : accordée

M. DETROYAT indique que la saisie informatique des changements de destination à poser quelques soucis mais qu'une solution a été trouvée.

### **12. Questions Diverses**

- Une présentation de l'esquisse du projet de la nouvelle salle des fêtes est programmée le 29 Mai 2024 après la visite de chantier.
- Concernant les achats groupés d'énergie, TE38 propose un nouveau contrat pour la période 2026-2028.
- Une neuropsychologue serait intéressée pour venir s'installer à Varacieux dans la Maison Glénat.
- Les jeunes agriculteurs organiseront leur bal à Murinais.
- l'Harmonie Vinoise demande s'il est possible de venir faire une répétition sous l'Espace Père Bleu, accord de principe – voir avec le comité des fêtes.
- Les autorisations pour les randonnées de Murinais, Chevières et Varacieux ont été données.
- une demande a été faite par les maîtresses pour la prolongation du mur en direction du terrain de foot : demande rejetée par le conseil
- Les rencontres de l'autonomie ont lieu le mardi 11 juin 2024 à Saint Sauveur
- une invitation pour l'inauguration du terrain de jeu de Têche a été reçue en mairie.
- une invitation pour l'inauguration de la station d'épuration de l'Albenc, le vendredi 24 Mai à 11h00, a été transmise en mairie
- La mairie a reçu des candidatures pour des demandes de travail d'été : une candidature a été retenue pour le mois de juillet, à l'étude pour le mois d'août
- l'office de tourisme Saint-Marcellin Vercors Isère déploie un dispositif d'accueil appelé Office de Tourisme mobile et propose de venir s'installer sur la place tous les jeudis après-midi entre le 4 juillet et le 29 août 2024.
- Concernant les travaux sur la Cumane, la DDT a accusé réception du dossier, les travaux ne doivent pas débuter avant le 3 juillet 2024.
- des problèmes de voisinage ont été signalés à la mairie.
- Lionel AVIT souligne le bon travail fait par les moutons dans la butte de l'église, tout le conseil valide.
- Concernant le prochain départ en retraite d'un agent, une offre de poste va prochainement être publiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

PROCHAIN CONSEIL : Mercredi 26 Juin 2024 à 20h00

Le/La Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Le Maire

